

L'an deux mille vingt-trois, le trente-mars,

Le comité syndical du syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon s'est réuni à Castellane à 9 h 30 sous la présidence de M. Bernard CLAP, en formation Plénière.

FORMATION PLENIERE		
Nombre de membres		
En exercice	Présents et représentés	Votants
85	28 + 17	45
Total des voix : 76		

Etaient présents :

19 représentants du collège des communes, ayant approuvé la Charte (2 voix chacun) :

Hélène CHAUVIN (Aiguines), Jean-Marie PAUTRAT (Allons), Antoine FAURE (Aups), Corine PELLOQUIN (Bauduen), Philippe MARANGES (Castellane), Jean-Marie WATTRELOT (Châteauvieux), Yves CAMOIN (Comps/Artuby), Gilles LOMBARD (Ginasservis), Annick BATTESTI (La Bastide), Raymonde CARLETTI (La Martre), Christine NEURY (La Palud/Verdon), Muriel GILLET (La Verdière Claude GUERIN (Peyroules), Nathalie BACQUART (Rougon), Jean-Marc BERARD (Sillans la cascade), Paul CORBIER (St Julien du Verdon), Nicolas STAEMPFLI (St Laurent du Verdon), Bernard CLAP (Trigance), Bernard MAGNAN (Valensole)

3 représentants du collège des communes, ayant adhéré uniquement à l'objet SAGE (1 voix chacun) : Caroline CAPE (Andon), Yana BREZINA (La Roque Esclapon), Sophie VIAL (Villars Colmars)

Date de convocation :
17/03/2023

6 représentants des établissements de coopération intercommunale (1 voix chacun) :

Claude MARIN (Dracénie Provence Verdon Agglomération), Christophe BIANCHI (Durance Luberon Verdon agglomération), Patrick VINCENTELLI (Communauté de communes Lacs et Gorges du Verdon), Michèle BIZOT-GASTALDI et Jean MAZZOLI (Communauté de communes Alpes Provence Verdon), Jean FLORIMOND (Communauté de communes du Pays de Fayence)

12 représentants (porteurs de 2 voix chacun) ont donné pouvoir : Arlette ARNOUX-RAVEL (Allemagne en Provence) à Yves CAMOIN ; Benjamin CARATINI (Angles) à Jean-Marie PAUTRAT ; Aurélia CARTON (Blieux) à Claude GUERIN ; Amélie ROUVIER (Brenon) à Bernard CLAP ; Isabelle SCHMIDT (Demandolx) à Philippe MARANGES ; Jean-Charles OEIL (La Garde) à Caroline CAPE ; Jean-Paul ROUX (Le Bourguet) à Sophie VIAL ; Gérard LAGARDE (Riez) Bernard MAGNAN ; Patrick ROY (Roumoules) à Antoine FAURE ; Arlette RUIZ (St Julien le Montagnier) à Gilles LOMBARD ; Annick GAUTIER (St Jurs) à Corine PELLOQUIN ; Nicole MOULIN (Ste Croix du Verdon) à Nicolas STAEMPFLI

5 représentants (porteurs de 1 voix chacun) ont donné pouvoir : Claude CHAILAN (Lambruisse) à Paul CORBIER ; Bruno BICHON (Thorame-Basse) à Annick BATTESTI ; Didier DUPENDANT (Vérignon) à Yana BREZINA ; Gilles MEGIS (Durance Luberon Verdon agglomération) à Christophe BIANCHI ; Carole TOUSSAINT (Provence Alpes agglomération) à Jean MAZZOLI

BUDGET ANNEXE GEMAPI

APPROBATION DU BUDGET PRIMITIF 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article 12 des statuts du Syndicat mixte de gestion du Parc naturel régional du Verdon ;

Sur proposition de la formation GEMAPI réunie le 9 février 2023, le Président présente aux membres du Comité Syndical la teneur du Budget Primitif 2023 du budget annexe GEMAPI qui, après examen est soumis au vote, chapitre par chapitre pour la section de fonctionnement et par opération pour la section d'investissement, sur la base des montants suivants :

... / ...

SECTION DE FONCTIONNEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2023	1 778 250.02	2 162 775.00
Résultat de fonctionnement reporté	384 524.98	0
Total section de fonctionnement	2 162 775.00	2 162 775.00

SECTION D'INVESTISSEMENT		
	DEPENSES	RECETTES
Crédits votés au titre du budget 2023	133 266.50	87 027.06
Restes à réaliser de l'exercice précédent	67 377.50	61 040.00
Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0	52 576.94
Total section d'investissement	200 644.00	200 644.00

BUDGET TOTAL	2 363 419.00	2 363 419.00
---------------------	---------------------	---------------------

Entendu l'exposé du Président,

Après en avoir délibéré et à l'unanimité, les membres du Comité Syndical :

- Approuvent le Budget Primitif 2023 du budget annexe GEMAPI par chapitre en section de fonctionnement et par opération en section d'investissement et tel joint à la présente délibération ;
- Décident de prendre en charge en section d'investissement les dépenses inférieures à 700 €.
- Décident de reverser au budget principal du PNR Verdon 2023 la somme forfaitaire de 38 500 € correspondant à une participation aux charges de structure au titre de l'exercice 2023 ;
- Décident de rembourser au budget principal du PNR Verdon, en fin d'exercice 2023, les charges de personnel relatives au budget GEMAPI et qui auront été payées sur le budget principal du Parc pour un montant maximum de 160 000 € ;
- Décident de débloquer la provision pour risques statutaires constituée en 2020 pour 88 500 € ;
- Adoptent les projets d'actions de la section de fonctionnement et les opérations d'investissement ;
- Autorisent le Président à signer tout document ou convention pour mener à bien les opérations de fonctionnement et d'investissement dans la limite des crédits budgétaires inscrits aux chapitres du Budget Primitif 2023.

*Acte rendu exécutoire
Après transmission en Préfecture*

*Le
et publication ou notification du*

DEL23_03_CS3_14

Ainsi fait et délibéré le jour, mois et l'an susdits,
Suivent les signatures
Pour extrait conforme

